

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**JÉRUSALEM ET LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉOLUTION 36 C/43
ET DE LA DÉCISION 187 EX/11**

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 187 EX/11, dans laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.

Le document rend compte de la mise en oeuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, tous financés principalement par des contributions volontaires extrabudgétaires.

Le rapport de la Directrice générale sur la mise en oeuvre de la résolution 36 C/43 et de la décision 187 EX/5 relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem est présenté dans le document 189 EX/5.

Aucune décision n'est proposée.

***1. Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel
de la Vieille Ville de Jérusalem***

1. La dernière activité menée dans le cadre du Plan d'action financé par le Gouvernement italien a été achevée. Il s'agissait de la restauration de la place Al-Saha et des édifices environnants dans le quartier chrétien, qui a permis de tester le *Manuel de restauration* élaboré durant la première phase du Plan d'action. Ce projet a été mené à bien en partenariat avec les services techniques de la Custodie de Terre Sainte (franciscaine), propriétaire des bâtiments.

2. La phase préliminaire du projet de conservation de l'église Saint-Jean-Baptiste, financé par la Fondation Leventis de Chypre et mis en oeuvre en étroite collaboration avec le patriarcat grecorthodoxe, s'est achevée. Le projet de restauration détaillé a été finalisé, et les travaux devraient démarrer très prochainement. Toutefois, les explorations archéologiques ont révélé des faiblesses structurelles et des problèmes d'assainissement dont la résolution nécessitera la totalité des fonds disponibles. Il faudrait donc des fonds supplémentaires pour mener à bien le projet de restauration dans son ensemble.

3. À sa 186^e session, le Conseil exécutif a été informé (document 186 EX/11) qu'une séance de réflexion, convoquée à l'initiative de la Directrice générale, s'était tenue le 14 octobre 2010 en présence d'experts israéliens, jordaniens et palestiniens, dans le but de relancer le Plan d'action et de définir le cadre éventuel d'une mission UNESCO/ICCROM/ICOMOS qui se

rendrait dans la Vieille Ville de Jérusalem, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session (Brasilia, 2010). Le Comité du patrimoine mondial a réitéré cette demande à sa 35^e session en juin 2011 (Paris). Par deux lettres datées des 13 avril et 27 juillet 2011, le Centre du patrimoine mondial a présenté aux autorités israéliennes un projet de mandat pour cette mission. À ce jour, le Centre attend les observations des autorités israéliennes à ce sujet.

II. Autres projets

4. Suite à l'établissement d'un Centre pour la restauration des manuscrits islamiques dans la Madrasa Al-Ashrafiyyah, à l'intérieur du Haram al-Sharif, un projet de renforcement des capacités, financé au titre du Programme ordinaire de l'Organisation (190 000 dollars des États-Unis), a été achevé en juin 2011. Son objectif était d'assurer la conservation à long terme de cette collection de manuscrits et d'autres documents historiques du Centre d'une valeur inestimable. À cet effet, des experts internationaux ont délivré des modules de formation spécialement adaptés, portant sur la restauration et la conservation du papier, ainsi que sur les techniques de documentation et le renforcement des méthodes de gestion et d'administration. Une dernière phase du projet, financée par la Norvège (1 233 000 dollars des États-Unis), débutera en février 2012. Elle prévoit la poursuite d'une formation ciblée et l'organisation de visites sur le terrain et de stages pratiques afin de développer les compétences professionnelles du personnel en matière de techniques de conservation et de restauration et de faciliter la mise en place de partenariats avec d'autres institutions, ainsi que la création d'espaces de stockage supplémentaires et la fourniture de matériels et équipements de conservation.

5. Après le recrutement de quatre agents permanents par les autorités jordaniennes, l'extension du projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », lancé en 2009 et financé par le Royaume d'Arabie saoudite (1 130 000 dollars des États-Unis), a bien avancé. Des experts ont été chargés, en 2010, d'évaluer les besoins en matière d'inventaire des collections, notamment en ce qui concerne la gestion des données. Le personnel est formé à la conservation, à la photographie d'objets, au dressage d'inventaires, à la langue anglaise et à l'informatique. Du matériel informatique de base a été acheté et la réalisation de l'inventaire électronique progresse. Le toit du musée a été réparé et les locaux de stockage sont en cours de réaménagement.

6. À sa 187^e session, en septembre 2011, le Conseil exécutif a adopté, à l'issue d'un vote par appel nominal, la décision 187 EX/11 dans laquelle il a rappelé ses décisions antérieures concernant Jérusalem et noté « l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de sa décision 185 EX/14 ».

7. La délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO a informé le Centre du patrimoine mondial, par un courrier électronique en date du 17 janvier 2012, qu'un rapport sur l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts était en train d'être établi par les autorités israéliennes, en vue de la 36^e session du Comité du patrimoine mondial, et serait adressé au Centre du patrimoine mondial d'ici la mi-mars 2012.

8. Si de nouvelles informations parviennent au Secrétariat, la Directrice générale est disposée à publier un addendum au présent document avant la 189^e session du Conseil exécutif afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question.